

Mission sur le métier enseignant

Contribution de la Société des agrégés

Préambule

La Société des agrégés est la seule association à accompagner les agrégés dans toutes les étapes de leur carrière (dans et hors Éducation nationale ou Enseignement supérieur). Les remarques suivantes s'appuient sur le résultat d'enquêtes régulièrement effectuées auprès de nos adhérents¹, sur des études parues dans notre revue², ainsi que sur le suivi de plusieurs centaines d'agrégés chaque année.

Le concours de l'agrégation est aujourd'hui le plus interdisciplinaire des concours de recrutement : il permet de retenir des professeurs à la fois spécialistes de leur discipline et dotés d'une excellente culture générale³.

Il existe sous plusieurs formes : concours externe (ouvert aux détenteurs d'un M2), concours interne (ouvert aux fonctionnaires), concours externe spécial (ouvert aux docteurs). Toutes les formes d'agrégation reposent sur le principe d'un écrit d'admissibilité et d'un oral d'admission.

Les qualités exigées (rapidité, clarté du propos, esprit de synthèse et exactitude scientifique) sont tout à fait adaptées à l'enseignement. Une preuve en est que certains étudiants ne réussissent le concours qu'après avoir enseigné.

¹ *Les agrégés stagiaires à l'IUFM*, 2007, *Y a-t-il un « malaise enseignant »* 2010, *Les professeurs agrégés à l'université*, 2011, *L'affectation des agrégés*, 2014.

² « Être agrégé aujourd'hui », *L'Agrégation* n°462, avril-mai 2013 ; « Le statut et le pouvoir d'achat », *L'Agrégation* n°468, avril-mai 2014 ; « Le rôle du chef d'établissement », *L'Agrégation* n°472, novembre-décembre 2014 ; « Quel avenir pour l'agrégation ? », *L'Agrégation* n°482, septembre-octobre 2016 ; « Agrégés et engagés », *L'Agrégation* n°490, janvier-février 2018.

³ À titre d'exemple, les programmes 2019 des concours : <http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid100820/les-programmes-des-concours-enseignants-second-degre-session-2019.html>.

Une situation contrastée

1. Une considération à géométrie variable

Les agrégés bénéficient de la reconnaissance de leurs capacités et de leurs talents à l'extérieur de l'Éducation nationale française (recrutements dans des établissements étrangers, dans le secteur privé).

Pourtant dans le système éducatif, ils se heurtent souvent à de l'hostilité (voire à de la jalousie). Leur réussite au concours est – à tort – moins vue par leurs collègues comme un apport au système pouvant enrichir la vie de l'établissement que comme une réussite purement individuelle et personnelle. Les agrégés ont l'impression de ne pas être attendus par l'institution alors qu'ils ont fait tous leurs efforts pour atteindre le modèle qu'on leur présentait. Ainsi, de trop nombreux stagiaires nous font part chaque année de remarques désobligeantes, essuyées lors de leur arrivée dans les ESPE : « Qu'est-ce que tu fais là, toi ? », « Monsieur l'agrégé va vous expliquer », « Ne fais pas ta prof »... Certains collègues font profil bas en salle des professeurs.

2. Une rémunération en forte baisse

Selon plusieurs études sur la rémunération des fonctionnaires, les agrégés sont la seule catégorie de professeurs à avoir vu leur pouvoir d'achat diminuer dans des proportions aussi importantes. Un article⁴ rédigé par des économistes expliquait ainsi, en 2004 :

De 1981 à 2004 également, la baisse des traitements nets réels des agrégés de l'enseignement secondaire est de 15 à 20 % (selon l'échelon considéré).

Les auteurs en concluent tout naturellement :

Il faudrait augmenter tous les échelons de 25 % pour remettre les espérances d'un agrégé débutant en 2004 au niveau de celles d'un agrégé débutant en 1981.

Ils qualifient l'évolution des traitements des agrégés de « lent déclin » et indiquent :

Les professeurs plus jeunes, recrutés en 1980 et postérieurement, n'ont pu que « remonter un escalator qui descend » (cf. figure 17). La figure 17 montre qu'un jeune agrégé, recruté en 1981, a pu voir son salaire réel augmenter régulièrement à l'ancienneté, mais sans nécessairement mesurer à quel point ces augmentations de pouvoir d'achat liées à l'avancement ont été modestes en comparaison de celles vécues par ses aînés, de 1960 à 1980. Les salaires des agrégés ont augmenté de 50 % environ en termes réels entre 1962 et 1981, s'ils avaient dû augmenter autant entre 1982 et 2002, un agrégé d'âge moyen gagnerait aujourd'hui plus de 4500 euros bruts par mois.

Depuis 2004, la situation s'est encore aggravée avec le gel du point d'indice et l'augmentation des cotisations retraites et de divers prélèvements.

Il est surprenant que les agrégés se voient reprocher leur coût, que ce soit dans les rapports qui paraissent régulièrement ou sur le terrain, où certains postes qui devraient naturellement leur

⁴ *Revue d'économie politique*, « Les traitements des enseignants français, 1960-2004 : La voie de la démoralisation ? ». En ligne : <https://www.cairn.info/revue-d-economie-politique-2007-3-page-323.htm>.

revenir leur sont, de fait, interdits : détachements AEFÉ, détachements dans les lycées militaires dans le second degré⁵, Prag à l'université où on leur préfère de plus en plus les Prce (certifiés).

3. Des affectations non-conformes aux textes

Les textes réglementaires sont très clairs sur les agrégés :

Ils assurent leur service dans les classes préparatoires aux grandes écoles, dans les classes de lycée, dans des établissements de formation et, exceptionnellement, dans les classes de collège⁶.

Pourtant, ils sont encore près de 20% (selon les chiffres du Ministère) et 25% (selon nos estimations, écartant de la base de calcul les agrégés des disciplines n'existant qu'en lycée et STS) à être affectés au collège, la grande majorité contre leur gré.

La Société des agrégés consacre beaucoup de temps, depuis plusieurs années, à ce sujet. Grâce à son intervention, la note de service annuelle sur le mouvement dispose désormais, depuis 2008 :

III.1.1.f) Affectation des agrégés en lycée

Les professeurs agrégés assurent leur service dans les classes préparatoires aux grandes écoles, dans les classes de lycée, dans des établissements de formation et, exceptionnellement, dans les classes de collège. Les recteurs définiront des bonifications significatives pour affecter les professeurs agrégés en lycées dans le cadre du mouvement intra-académique⁷.

Malgré cela, l'attribution des bonifications est variable d'une académie à l'autre et, surtout, elles ne sont pas toujours cumulables entre elles. Parfois, il faut choisir entre faire valoir le fait d'avoir 4 enfants ou le fait d'être agrégé.

Par ailleurs, nous constatons que les femmes sont plus souvent affectées au collège que leurs collègues masculins : alors que l'on compte presque autant de femmes que d'hommes lauréats de l'agrégation⁸, les femmes composent près de 60% des agrégés exerçant au collège. Les femmes étaient 23% à être affectées au collège, contre 17% de leurs homologues masculins en 2014.

⁵ Les recrutements d'agrégés dans ces établissements sont réservés exclusivement aux classes préparatoires. Quand un certifié enseignant au lycée obtient le concours de l'agrégation, il perd son poste (détachement non renouvelé sans justification). Les agrégés semblent récemment particulièrement visés par la suppression des postes AEFÉ.

⁶ Article 4 du décret de 1972 relatif au statut particulier des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré.

⁷ Voir la note de service n° 2017-166 du 6 novembre 2017 sur le mouvement (rentrée 2018).

⁸ <https://www.nouvelobs.com/education/20140307.OBS8855/oui-les-agregees-souffrent-aussi-du-sexisme.html>

Pour l'avenir

L'évolution générale de désaffection des concours de recrutement manifeste peut être datée de la masterisation, c'est-à-dire de l'exigence du M2 en cours d'acquisition (Capes) ou acquis (agrégation) pour passer les concours de recrutement.

Même si l'agrégation résiste, certaines disciplines sont déficitaires : les mathématiques à cause de la concurrence avec d'autres professions plus lucratives, la musique à cause de l'affectation quasi systématique en collègue.

1. Des dispositifs d'aide

Il conviendrait, pour aider les étudiants à accéder au concours dans un contexte d'allongement de la durée des études, de recréer les bourses spécifiquement dédiées à la préparation à l'agrégation qui ont été supprimées en 2014. La Société des agrégés constate que, parmi les étudiants qu'elle a accompagnés ces dernières années, certains ont été obligés de travailler pour financer leur préparation à l'agrégation externe, d'autres ont eu recours à des prêts bancaires.

2. Une meilleure rémunération

Il faut assurer l'attractivité des concours de recrutement externes, qui permettent l'entrée de jeunes éléments dans le système par une politique de rémunération attrayante. Il faut garantir la diversité des profils et des âges.

Il faut veiller aux concours internes qui permettent une bonne progression de carrière des femmes. La Société des agrégés est particulièrement attentive à apporter son soutien aux professeurs féminins en exercice, dans le cadre de l'atelier de l'agrégation, son dispositif d'aide à la préparation au concours⁹.

3. Des affectations et des tâches en rapport avec le concours passé

Il faut veiller à l'affectation des agrégés au lycée, garantir la priorité des agrégés sur les postes de Prag/Prcé dans les établissements d'enseignement supérieur.

En ce qui concerne leur rôle et leurs tâches, les agrégés devraient pouvoir, de façon plus systématique, être chargés de la formation disciplinaire initiale et continue de leurs collègues.

En l'état actuel, de nombreux agrégés se détournent de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, faute d'avoir trouvé un poste à leur mesure (voir annexe). Pourtant, la grande majorité d'entre eux demeurent extrêmement attachés à l'enseignement et, même après avoir quitté l'institution, continuent à envisager de donner des cours¹⁰.

⁹ Sur ce point, il faut constater que le concours externe spécial, qui a pu être considéré par certains candidats Prcé comme une agrégation interne du supérieur, n'a pas rempli cet objectif. En effet, dès sa création, ce concours était moins conçu comme un moyen d'évolution professionnelle que comme un moyen de recruter des personnels supplémentaires dans un second degré en forte tension. Les Prcé qui ont obtenu l'agrégation externe spéciale et dont nous avons suivi les dossiers ont été affectés au collège, sans autre recours que de renoncer à l'agrégation pour conserver leur poste.

¹⁰ Parmi les intervenants bénévoles de la Société des agrégés au sein de l'atelier de l'agrégation, certains ont quitté l'enseignement mais participent volontiers à la formation de leurs collègues. Ils n'ont été rebutés ni par

4. *Des perspectives de carrière*

Ces dernières années, les possibilités d'évolution de carrière se sont restreintes : moins de détachements et de disponibilités, suppression de la voie spécifique aux agrégés au concours de chef d'établissement...

Dans le même temps, le besoin de mobilité s'est accru : les agrégés qui nous contactent font état de leur désir de congé-formation, congé pour recherche, détachement ponctuel¹¹.

Il faut considérer les besoins de souplesse croissants des nouvelles générations et apporter aux agrégés les mêmes possibilités qu'aux autres corps de l'État d'un niveau comparable. Les fonctionnaires de Bercy ou du corps des Mines ont un suivi de carrière beaucoup plus personnalisé.

*

Le caractère indispensable de la contribution des agrégés à l'efficacité du système éducatif et à l'excellence de l'enseignement et de la recherche doit être reconnu, leur carrière accompagnée, leurs initiatives encouragées.

Dans le contexte de dégradation de leurs conditions de rémunération, il est impensable de leur demander davantage d'efforts et de ne pas envisager de mesures positives, témoignages d'encouragement et de reconnaissance de la Nation pour leur engagement.

l'enseignement ni par leur public mais bien souvent par les conditions d'exercice et le peu de perspectives offertes. Lors de notre enquête sur le malaise enseignant, la plupart des agrégés désireux de démissionner souhaitaient ainsi pouvoir continuer à enseigner.

¹¹ Les détachements, temps partiels, congé-formation... étant en majorité accordés sur autorisation, ce n'est pas la part des professeurs en bénéficiant effectivement qu'il est significatif de considérer. Il faudrait étudier l'évolution du nombre de demandes.

Annexe : extrait de la lettre d'une jeune agrégée

Dans une étude parue récemment sur le devenir des anciens élèves des ENS, il apparaissait que seuls un peu plus de 10% des normaliens, pour la plupart également professeurs agrégés, faisaient le choix durable de l'Éducation Nationale et de l'enseignement secondaire. Réalité ou fatalité sociologique, nombre d'entre eux sont des femmes et/ou ne sont pas issus de milieux favorisés.

En effet, la plupart des normaliens agrégés qui font un passage par l'enseignement secondaire finissent par en partir, arguant du peu de perspectives ou de possibilités de carrière que leur offre l'Éducation Nationale.

Je suis moi-même femme, issue de l'immigration et de la classe moyenne de province, devenue grâce à l'École de la République, normalienne et agrégée de lettres modernes, et si le « plafond de verre » sociologique est peut-être un élément d'explication, j'ai délibérément choisi de devenir professeure de lettres dans le secondaire, pour rendre à la République ce qu'elle m'avait donné ; pour transmettre aussi, à un âge fondateur de la construction de soi, le goût et l'exigence pour la langue et la littérature de notre pays ; pour valoriser enfin un enseignement des lettres qui est aussi celui de l'être, c'est-à-dire qui épanouit l'élève, qui cherche à l'élever, fidèle à son étymologie, à lui donner les outils critiques et citoyens pour le rendre libre, dans le souci de soi et des autres.

Pourtant, au terme de trois ans d'enseignement, mon enthousiasme déjà s'érode. Ce n'est pas dû à l'enseignement lui-même, ni aux élèves avec qui l'échange est toujours nourrissant, mais à la difficulté à communiquer avec l'Institution, à en être vue et reconnue, à y entrevoir des perspectives d'évolution, des possibles tout simplement !

J'entame ainsi, comme c'est le cas pour plus de 25% des enseignants agrégés, sans l'avoir choisi, ma troisième année d'enseignement au collège...

Je n'ai – depuis que j'enseigne, malgré plusieurs demandes lors de formations – jamais eu de visites d'inspection ni de temps d'échange autour de ma carrière.

En tant que professeure agrégée, comme mon corps normalement le requiert, je devrais enseigner au lycée. Malheureusement, au jeu des barèmes de points, aucune de mes demandes de mutation, pourtant dans des lycées sans prétention de la banlieue parisienne, n'a de chance d'aboutir, et ce avant de nombreuses années, quels que soient mes diplômes, mes savoir-faire, mes pratiques.

Je me sens découragée. Je ne vois pas d'horizons. J'ai l'impression que l'Éducation Nationale ne me met pas là où je pourrais être le mieux à son service, en portant haut ce pour quoi l'État m'a formée et a payé si cher mes années d'études. Je voudrais pouvoir justifier la différence de traitement salarial avec mes collègues certifiés. Je voudrais sentir mon énergie et mes compétences pleinement employées. Malheureusement, sans véritable interlocuteur ni perspective autre que celle de l'attente, rien ne me permet véritablement d'entrapercevoir un horizon.